



**CTL du 1<sup>er</sup> mars 2018**

## **Déclaration liminaire des élus des personnels**

« Comment peut-on être fonctionnaire ? Ils sont trop nombreux, trop coûteux, incompétents, tire-au- flanc, inutiles, et, pire encore, pas rentables ... À observer le déluge de griefs infligés depuis tant d'années à cette catégorie de la population, on en vient à s'interroger (...) : mais comment diable peut-on encore être fonctionnaire ? Comment peut-on continuer à exercer des missions de services public quand on est depuis si longtemps, l'objet de tant d'acrimonie ? La dénonciation des fonctionnaires, jugés budgétivores et inefficaces, est une ritournelle quasi contemporaine de la naissance de l'état moderne. »

Ces phrases ne sont pas de nous, mais de Renaud Dély, éditorialiste dans un hebdomadaire. Nous les reprenons tout simplement parce qu'elles résument parfaitement l'état d'esprit dans lequel se trouvent les serviteurs de l'État, et encore plus après les dernières annonces honteuses de Darmanin.

En à peine 9 mois, le « tourbillon » des décisions gouvernementales a un axe central : une attaque frontale contre le statut de la fonction publique et les fonctionnaires.

La 1<sup>ère</sup> attaque commence contre le statut des cheminots. Les politiques veulent nous faire croire que le problème de la SNCF, le problème des trains en retard, le problème des trains annulés et des voies qui sont mal entretenues seraient à cause du statut des cheminots ! NON la cause est la politique menée par les gouvernements successifs !

Par vagues successives, les annonces sont venues remettre en question les droits et acquis des agents des trois Fonctions Publiques et aggraver le pouvoir d'achat des actifs et des pensionnés sur des motifs uniquement puisés dans une idéologie purement néo-libérale.

Une première vague à l'été et l'automne 2017 a vu :

- Le gel du point d'indice
- l'instauration du jour de carence
- La hausse de la CSG de 1,7 %
- La suppression de 1600 emplois
- Le report de la revalorisation de la grille indiciaire prévus dans le PPCR

Les ministres de Bercy ont été les acteurs zélés de cette politique en la marquant de leur empreinte, en étant les plus gros contributeurs en matière de suppressions d'emplois dans la

Fonction Publique de l'État et en supprimant tout plan ministériel de qualification (une première depuis 1990).

Une deuxième vague, le comité interministériel du 1<sup>er</sup> février a vu l'annonce :

- De l'amplification de la rémunération au mérite
- Le recours massif aux contractuels en lieu et place des emplois de titulaires
- La mobilité forcée dans la Fonction Publique ou le privé avec plan de départ volontaires
- La disparition d'instances de dialogue social sur le modèle de la loi travail

Une troisième vague est attendue fin mars-début avril, avec les conclusions d'Action publique 2022 dont l'objectif est clairement :

- De supprimer 50 000 emplois dans la Fonction Publique de l'État
- D'économiser 4 milliards d'euros de dépenses publiques
- D'abandonner des pans entiers de missions en les délégrant ou les transférant au privé

Que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de défense des missions publiques et des moyens qui leur sont attribués, les politiques actuelles vont dans le mauvais sens tant pour les agents, que les missions publiques et la population.

**Il est urgent et nécessaire de prendre des mesures allant dans une direction radicalement différente !!!!**

C'est pour cette raison que les organisations syndicales de la DISI comme dans l'ensemble des 3 Fonctions Publiques appellent les agents à se mobiliser le 22 mars pour :

- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, le dégel immédiat de la valeur du point d'indice et l'augmentation du pouvoir d'achat.
- L'abrogation du jour de carence.
- Des créations d'emplois statutaires indispensables au bon fonctionnement du service public.
- Un plan de titularisation et des mesures fortes contre la précarité.
- Une amélioration des conditions de travail.
- La préservation et l'enrichissement du Statut Général.

Tout spécialement dans les directions de Bercy, le tableau de la situation déjà bien sombre avec les restructurations à venir se noircit encore plus !

Ironie du calendrier, nous sommes réunis aujourd'hui à l'ESI de Limoges, et nous pouvons mesurer les conséquences de cette politique.

Les missions de cet établissement ont été abordées lors du GTN du 1<sup>er</sup> février avec la direction générale : réunion où l'administration a traité des évolutions des missions sans prendre en compte l'impact sur le volet « ressources humaines ».

Ceci en dit long sur l'état du dialogue social dans notre direction et par conséquent du peu de

considération que l'administration a pour ses agents.  
C'est inacceptable !

En effet, cette année l'ESI de Limoges va perdre une de ses missions : les éditions CL'ESI simples qui représentent 70 à 80% du travail seront transférées à l'ESI de Strasbourg filière industrielle courant 2018 (même au dire de la DG lors du GTN : les agents n'auraient même plus que 5%).

Cl'ESI a été victime de son succès ! Mais quid de l'avenir des agents ? Une autre mission sera-t-elle attribuée à l'ESI ?

Toujours au même GTN, l'administration annonce la restructuration des AT avec 14 suppressions d'entre elles dont l'AT Limoges **OU** celle de Clermont-Ferrand.  
La décision n'était pas prise à ce jour.  
Mettre directement en concurrence 2 services est inadmissible !

Il faut encore rajouter, également, à ce tableau noir, le départ de la machine GCOS prévue pour 2019.

En final, à quand la fermeture de l'ESI de LIMOGES ?

**Le volet « humain » est primordial. En ignorant ce point l' Administration, au travers de ses méthodes, prend la responsabilité de risques psycho-sociaux.**

**Les représentants du personnel de la DiSI des Pays du Centre exigent, M. le Président, des clarifications sur la situation de l'ESI de Limoges et de ses personnels.**

**Les représentants du personnel de la DISI des Pays du Centre sont las des arguments comptables, il est temps de remettre l'humain au centre des préoccupations de toutes et tous à commencer par notre direction locale.**

**Nous vous demandons, Monsieur Le Président, d'avoir une attention particulière sur ce point.**